



Loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR / 935.3)

Règlement de Police de la Commune d'Anniviers

Demande de prolongation – fermeture tardive

à remplir et à déposer auprès de l'autorité communale 10 jours avant la date de prolongation

les demandes tardives pourront ne pas être prises en considération

➡ **Demandeur de la prolongation d'ouverture**

Etablissement/enseigne.....

Adresse.....

Propriétaire : nom..... prénom.....

Gérant : nom..... prénom.....

Adresse privée.....

Téléphone..... @mail.....

➡ **Date de la prolongation**

➡ **Heures souhaitées de prolongation**

(maximum jusqu'à 03h00)

➡ **Diffusion de musique (DJ, haut-parleurs...)**

(se conformer au règlement communal de Police)

➡ **Informations supplémentaires**

La responsabilité de maintenir l'ordre et de respecter le règlement de police, à l'intérieur et à l'extérieur des locaux, incombe à l'organisateur, notamment par l'engagement d'agents de sécurité.

Date Signature du demandeur

➡ **Entreprise privée de sécurité, décision de la Police municipale** **oui** **non**
(selon concordat du 18.10.1996)

Pour accord, Anniviers le

Commune d'Anniviers

.....

Frais administratifs
dès 24h00 : Sfr. 30.—l'heure supplémentaire